

PharmaNews

Lettre hebdomadaire de pharmacie.ma



**Pharmacie au Maroc :
Rien ne se crée,
rien ne se transforme,
tout se perd !**

Chronique - Revue de presse - Nouveaux produits

Anciennes PharmaNews

Pharmacie au Maroc : Rien ne se crée, rien ne se transforme, tout se perd !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Le Décret n° 2023-736 du 8 août 2023 qui étend les compétences d'administration de vaccins des infirmiers et des pharmaciens d'officine en France a été publié le 9 août 2023 au Journal officiel(1). Ce texte de loi précise les conditions de mise en œuvre de leur nouvelle compétence de prescription de vaccins. Il détermine également les conditions de mise en œuvre des nouvelles compétences de prescription et d'administration de vaccins pour les pharmacies à usage intérieur et les laboratoires de biologie médicale. Il précise enfin les conditions d'administration de vaccins par les étudiants de troisième cycle de pharmacie.

Pour pouvoir prescrire et administrer les vaccins aux personnes de onze ans et plus, le pharmacien doit suivre une formation de 17 h 30 comportant un module théorique obligatoire de 10 h 30. Les officinaux ayant suivi des formations relatives à la vaccination dans le cadre de leur cursus ou ceux ayant été formés à l'administration des vaccins contre la grippe sont exemptés du module pratique de 7 h.

Cette avancée est le fruit d'un processus qui a démarré dès 2017 par deux expériences pilotes de vaccination contre la grippe. Ces expériences qui ont été menées dans deux régions de France : Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes ont révélé que l'implication des pharmaciens dans la vaccination permet d'améliorer la couverture vaccinale contre la grippe chez les personnes à risque.

Cinq années après, le sérieux et l'engagement des pharmaciens et leurs instances ont fini par payer. Aujourd'hui, les officinaux peuvent prescrire et administrer les vaccins figurants sur calendrier vaccinal. En

d'autres termes, les pharmaciens et leurs instances ont réussi à faire valoir l'intérêt du patient. Ce nouvel acquis est capital pour une profession qui doit absolument renforcer sa place dans le parcours de soins.

Certes, la pharmacie reste une PME qui doit être gérée avec un souci permanent de rentabilité, mais le pharmacien ne doit pas oublier qu'il est, avant tout, un professionnel de santé qui doit maintenir un niveau de compétences lui permettant de rester un acteur principal du système de



santé.

Les Français ne sont pas les seuls à suivre cette voie. Les Canadiens ont, depuis longtemps, confié des missions au pharmacien communautaire. Grâce à son expertise, ce dernier a permis de décharger le médecin de certaines tâches qu'il est incapable d'assurer en raison du nombre insuffisant de médecins au Canada.

On ne peut s'empêcher de nous poser la question «*Qu'en est-il au Maroc ?*»

Dans notre pays, si Lavoisier était encore parmi nous, il aurait dit à propos de la pharmacie : «Rien ne se

crée, rien ne se transforme, tout se perd» !

En effet, depuis au moins trois décennies, la profession est condamnée à faire du surplace et ce ne sont pas les raisons qui manquent.

Tout d'abord, la profession est totalement désorganisée. Le Conseil de l'Ordre qui jouit de prérogatives étendues n'a pas renouvelé ses conseillers depuis 2017. La profession attend une régionalisation dont la mise en place risque de durer plusieurs années.

Ensuite, l'absence de dialogue entre les pharmaciens et leur tutelle hypothèque toute évolution de la profession. Il a fallu attendre la grève nationale du 13 avril 2023 pour que le ministère de la Santé daigne, enfin, recevoir les représentations syndicales de la profession.

Et enfin, les résistances de toutes parts et les lobbyings qui opèrent au grand jour empêchent toute évolution de la pratique officinale. Le manque d'implication et d'engagement d'un large pan de la profession constitue un facteur aggravant qui fait du pharmacien une proie à la portée du premier venu !

Pour conclure, on ose espérer une prise de conscience de tous les intervenants, pharmaciens compris, pour que la pharmacie marocaine soit remise sur les rails. Faute de quoi, elle sera incapable d'accompagner les grands chantiers initiés par le Souverain et contredire, par la même, la prémonition du ministre de l'Enseignement supérieur qui avait annoncé, le 18 juillet 2022, que «la pharmacie d'officine n'existerait plus dans 10 ans, maximum 15 ans !»

(1) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000047948973>

Rémibrutinib : un nouveau traitement oral contre l'urticaire

Le laboratoire Novartis envisage de déposer en 2024 un dossier d'autorisation de mise sur le marché (AMM) pour le rémibrutinib. Ce traitement s'est montré efficace dans la prise en charge de l'urticaire chronique ne répondant pas aux antihistaminiques classiques.

Ce principe actif est un inhibiteur oral de la tyrosine kinase de Bruton (BTK). Il fait actuellement l'objet d'essais cliniques chez les patients souffrants d'urticaire chronique spontanée dont les symptômes sont insuffisamment contrôlés par les antihistaminiques H1.

D'après un communiqué de Novartis, les résultats d'essais cliniques de phase 3, Remix 1 et Remix 2 menés respectivement chez 470 et 455 participants ont révélé des améliorations significatives et rapides des scores d'activité de la maladie chez les patients non contrôlés par les antihistaminiques. Ce nouveau traitement a également un bon profil de tolérance.

À l'instar de Xolair, ce nouveau traitement par voie orale peut constituer une alternative thérapeutique prometteuse chez les 60% des patients insuffisamment contrôlés par les antihistaminiques seuls.

Source : [lequotidiendupharmacien.fr](https://www.lequotidiendupharmacien.fr)

BioNTech essui e une perte nette de 190 millions d'euros au deuxième trimestre 2023

Rien ne va plus pour BioNTech, célèbre Biotech allemande qui a mis au point le premier vaccin ARN messager contre la Covid-19.

Les déboires de la biotech allemande étaient prévisibles en raison de la baisse vertigineuse des volumes de vente de son vaccin anti-Covid durant les derniers mois.

D'après le journal «Les Échos», BioNTech est passé de 1,67 milliard d'euros de bénéfice au deuxième trimestre 2022 à 190 millions d'euros de perte au deuxième trimestre 2023. Ces pertes ont contraint la biotech allemande à revoir à la baisse son budget RD.

BioNTech a consacré tous les bénéfices accumulés durant la pandémie à la recherche de nouveaux traitements, notamment contre le cancer et les maladies infectieuses. Malheureusement, ces projets n'ont toujours pas abouti. BioNTech n'a de ce fait d'autre choix que de tout miser sur son vaccin anti-Covid, qui reste le seul et unique médicament qu'elle commercialise actuellement.

Source : <https://www.usinenouvelle.com>

Un vaccin très efficace contre le Chikungunya est en voie d'autorisation.

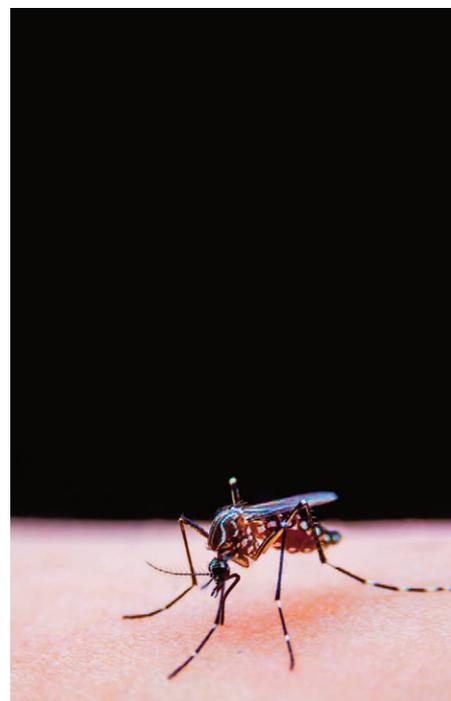
Les résultats d'une étude de phase 3 ont révélé que le vaccin vivant et monovalent VLA1553 développé par Valneva protège efficacement contre le chikungunya. Cette maladie est due à un virus transmis par le moustique tigre et par le moustique porteur de la fièvre jaune. Elle s'accompagne de fièvre et d'arthralgies.

Selon les auteurs de l'étude publiée au «Lancet» et conduite aux États-Unis chez 4128 volontaires adultes, VLA1553 a permis à 98,9% des participants d'atteindre un taux protecteur. Cette protection s'est maintenue jusqu'à 180 jours après la vaccination.

Selon le professeur Peter Kremsner,

directeur de l'Institut de médecine tropicale, de médecine des voyages et de parasitologie humaine à l'Hôpital universitaire de Tübingen : «Le VLA1553 semble très prometteur et peut certainement réduire significativement la charge de morbidité dans les régions les plus touchées».

Il est à noter qu'une réponse immunitaire protectrice peut être mise en évidence après 2 à 4 semaines chez presque toutes les



personnes vaccinées, y compris chez les personnes âgées, qui présentent un risque plus élevé d'évolution grave.

Valneva a déposé des demandes d'autorisation de mise sur le marché pour ce nouveau vaccin auprès des autorités pharmaceutiques des États-Unis, du Canada et de l'Union européenne. Si elle les décroche, elle sera la première société à mettre sur le marché un vaccin contre le Chikungunya.

Source : <https://www.univadis.fr>



ZENITH PHARMA THYROXIZEN 100 µG / 5 ML, Solution buvable

Présentation : Flacon de 100 ML avec seringue graduée de 5 ML

Composition : Levothyroxine

Classe thérapeutique : Hormone thyroïdienne

PPV : 155.90 dhs

Code ATC : H03AA0

SECONIL 2 G, Granulés en sachet

Présentation : Boîte unitaire

Composition : Secnidazole

Classe thérapeutique : Antiprotozoaires - dérivés du nitroimidazole

PPV : 43.20 dhs

LABORATOIRE LAPROPHAN COPARANTAL 400 MG / 20 MG, Comprimé effervescent sécable

Présentation : Boîte de 16

Composition : Paracétamol | Codéine

Indication : Douleur aigües d'intensité modérée à partir de 15 ans

PPV : 25.20 dhs

LABORATOIRE RIM-PHARMA

SERFLUX 25 µG / 250 µG, Suspension pour inhalation

Présentation : Flacon pressurisé contenant 120 doses

Composition : Salmétérol | fluticasone

Classe thérapeutique : Association d'un bronchodilatateur et d'un corticoïde.

PPV : 169.60 dhs

IBERMA DELICAL, Boisson

Présentation : Quadrette de 4 bouteilles de 200 ml

Composition : Phosphate de potassium | carbonate de magnésium | pyrophosphate de fer sulfate de zinc | sélénite de sodium | sulfate de cuivre | chlorure de chrome | émulsifiant E471 Vitamine C | vitamine A | vitamine E | vitamine B5 | vitamine PP | vitamine D3 | vitamine B2 | vitamine K1 | vitamine B6 | vitamine B1 | vitamine B12 | vitamine B9 | vitamine H (B8)

Classe thérapeutique : DADAP

PPC : 199 dhs

IBERMA

Delical
Boisson HP HC lactée

Nouveau

Pour réconcilier
Nutrition et Plaisir.

Delical Boisson FRAISE 200 ml

Delical Boisson VANILLE 200 ml

Hyperprotidique et hypercalorique

360 Kcal et 20 g protéines pour 200 ml

Prête à l'emploi, stérilisée UHT

Royaume du Maroc
Université Mohammed V
FACULTE DE MEDECINE
ET DE PHARMACIE
RABAT



المملكة المغربية
جامعة محمد الخامس
كلية الطب والصيدلة
الرباط
العمادة

DIPLOME D'UNIVERSITE Pharmacie Clinique

Appel à candidatures pour l'année universitaire 2023-2024

(Dernier délai pour déposer le dossier **31 Septembre 2023**)

(Premier arrivé, premier servi)

Ce diplôme a pour objectifs :

Assurer une formation continue en priorité aux pharmaciens quel que soit le cadre de leur exercice, mais aussi secondairement aux autres professionnels de la santé.

La formation traitera les différents domaines de la pratique et de la gestion pharmaceutique ainsi que l'essentiel des pathologies.

La formation se déroulera toute la journée de samedi, avec deux pauses café (10h et 15h)

Pharmacie Clinique	
CHAMP DISCIPLINAIRE	Pharmacie Clinique et Pratiques Pharmaceutiques
RESPONSABLE	Pr. M. ANSAR
COMITE PEDAGOGIQUE	Pr. M. ANSAR et Pr. H. BENZIANE
DEPARTEMENT	Sciences du médicament
LIEU DE FORMATION	Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat
CONTENU DE LA FORMATION	Pharmacie Clinique
MODALITES D'ENSEIGNEMENT	Cours et ateliers
DUREE	Deux années (les cours auront lieu à raison d'un samedi par mois)
PUBLIC CIBLE	Pharmaciens, Médecins, Diplômes équivalents...
FRAIS	6 000,00 Dhs par an pour le secteur privé 5 000,00 Dhs par an pour les étudiants et les fonctionnaires du secteur public

Pour tout renseignement et dépôt de dossier :

Pr. M'hammed ANSAR, GSM : 0615181615, E-mail : ansarmhammed@gmail.com

Pr. Hamid BENZIANE, GSM : 06 61 94 96 10, E-mail : benzianch@gmail.com

Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat, Av. Mohammed Belarabi Elalaoui,
BP : 6203 Rabat-Instituts, Rabat, Maroc (Morocco)
Tél : (+212)537 77 28 50 (+212)661 49 25 33 Fax : (+212)537 77 37 01

En savoir plus